

**Société d'économie mixte Assainissement des Eaux de Tahiti - SEM
VAITAMA**



Objet du marché

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEL
EMISSAIRE DE LA STATION D'EPURATION DE
PUNAAUIA - LOT 1: PARTIE MARITIME DE
L'EMISSAIRE**

COMMUNE DE PUNAAUIA - ILE DE TAHITI

Règlement de la consultation

Septembre 2023

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	1
1.1. Objet de la consultation	1
1.2. Lieu d'exécution des travaux.....	1
1.3. Intervenants	1
1.4. Décomposition de la consultation.....	1
1.5. Variantes et option obligatoires	1
1.6. Forme juridique que devra revêtir le candidat.....	1
2. CONDITION DE LA CONSULTATION.....	2
2.1. Contenu du dossier de consultation.....	2
2.2. Remise du dossier de consultation du DCE	2
2.3. Modification de détail du dossier de consultation	2
2.4. Visite de site	2
Déclarations sur l'honneur	3
3. PRESENTATION DES OFFRES	3
3.1. Contenu des offres	3
3.2. Modalités de remise des offres	5
3.3. Délai de validité des offres	5
4. CRITERE DE SELECTION DES CANDIDATS	6
5. CRITERES D'ATTRIBUTION	6
5.1. Notation de l'offre sur le critère 1 (valeur technique) : 60 points	6
5.2. Notation de l'offre sur le critère 2 (montant de l'offre) : 40 points.....	8
5.3. Calcul des notes finales	8
6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	8

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

La présente consultation est lancée par une société d'économie mixte de droit privé. Elle concerne les prestations de travaux pour l'opération intitulée « **Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia** »

Le marché se rattache à la catégorie marché public de travaux, pour la simple exécution des travaux définis dans les pièces du présent DCE.

1.2. Lieu d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés sur le domaine public maritime au niveau de la passe de Taapuna et sur l'emprise du parc de Taapuna sur la commune de Punaauia.

1.3. Intervenants

- Maître d'Ouvrage : SEM Assainissement des Eaux de Tahiti
- Maître d'œuvre : Groupement EGIS EAU - NEOSEA
- Bureau d'étude environnement : CREOCEAN

1.4. Décomposition de la consultation

Le marché de travaux est alloté comme suit :

- **Lot 1 Partie maritime de l'émissaire :**
- Lot 2 Poste de refoulement, chambre de maintenance et partie terrestre de l'émissaire.

1.5. Variantes et option obligatoires

Sans objet.

1.6. Forme juridique que devra revêtir le candidat

La forme retenue par le représentant du pouvoir adjudicateur est une entreprise titulaire unique ou groupement d'entreprise conjoint ou solidaire.

Une même entreprise ne peut être présente dans deux offres différentes sur le même lot, en tant que mandataire ou cotraitant.

2. Condition de la consultation

2.1. Contenu du dossier de consultation

Les documents constituant le dossier d'appel d'offres sont :

- Le présent règlement de la Consultation (R.C.),

Bordereau 0 :

- Pièce 0.1 - L'Acte d'Engagement (A.E.) et cadre de déclaration de sous-traitant
- Pièce 0.2 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Bordereau 1 :

Pièces techniques :

- Pièce 1.1 - Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP)
- Pièce 1.2 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Pièce 1.3 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE)

Bordereau 2 :

- Annexe 2.1 - Pièces graphiques
- Annexe 2.2 - Plan de Gestion de l'Environnement (PGE)
- Annexe 2.3 - Eléments facilitant la compréhension du dossier
- Annexe 2.4 - Hypothèses relatives à l'état de mer
- Annexe 2.5 - Rapports géotechniques
- Annexe 2.6 - Dossier réglementaire

2.2. Remise du dossier de consultation du DCE

Les candidats devront retirer les documents de consultation sous format informatique contre récépissé directement au bureau de la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti situé à la mairie de Punaauia. Pour cela les candidats se muniront d'un moyen de stockage informatique.

2.3. Modification de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails ou des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4. Visite de site

Une visite de site est imposée avec le maître d'œuvre. A l'issue de celle-ci une attestation de visite sera remise par le maître d'œuvre. Elle ne comprend pas de visite depuis le plan d'eau mais depuis le Parc de Taapuna.

Elle sera impérativement réalisée dans les 3 semaines consécutives à la date de publication du présent DCE.

2.5. Déclarations sur l'honneur

Le candidat déclare :

- a. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38,222-40,226-13,313-1 à 313-3,314-1 à 314-3,324-1 à 324-6,413-9 à 413-12,421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3,435-4,435-9,435-10,441-1 à 441-7,441-9,445-1 et 450-1 du code pénal ;
- b. Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation pour les infractions mentionnées aux articles LP 5621-1 à 5621-2, LP 5622-1 à LP 5622-5 et 5323-1 à 5323-5 du code du travail de Polynésie ;
- c. Ne pas être en état de liquidation judiciaire ;
- d. Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ;
- e. Ne pas être admis au redressement judiciaire.

En cas d'inexactitude des renseignements prévus à la déclaration sur l'honneur ci-dessus, le contrat pourra être résilié aux risques et aux frais du déclarant par décision de la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti.

3. Présentation des offres

3.1. Contenu des offres

Les candidats devront remettre les renseignements suivants dans deux (2) enveloppes. Les candidats devront également fournir un support informatique (de type clé USB) comprenant l'ensemble de l'offre.

Tous les documents transmis devront être valides pour l'année civile en cours.

3.1.1. Pièces administratives à placer dans l'Enveloppe extérieure

« Enveloppe extérieure »

**SEM Assainissement des Eaux de Tahiti
BP 130 345 - 98717 PUNAAUIA
TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE**

« Offre pour les Travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de Punaauia »

Confidentiel à n'ouvrir qu'en séance

L'enveloppe extérieure comprendra les pièces stipulées ci-dessous, et l'enveloppe intérieure.

- A. Extrait du K-bis de la société candidate,
- B. Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - B1. Liste des travaux de construction et pose de conduites maritimes en PEHD, exécutés au cours des cinq dernières années et d'une longueur minimale de 500 mètres. Ces références seront appuyées d'attestations de bonne exécution.

Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Seules les références du mandataire et de son ou ses co-traitant(s) éventuel(s) seront prises en considération ;

B2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

B3. Une indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature ;

B4. Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature que les travaux concernés ;

B5. En matière de fourniture et de services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;

B6. Des certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen) ;

B7. Chiffre d'affaires des 3 dernières années.

C. Attestation bancaire de bon fonctionnement des comptes,

D. Certificat attestant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales,

E. Certificat indiquant la situation du candidat à l'égard des Contributions et de la Trésorerie,

F. Identité des actionnaires et du (ou des) gérant(s) de la société candidate,

G. Déclaration sur l'honneur visée au 2.5,

H. Assurance responsabilité civile professionnelle (travaux maritimes)

I. En cas de groupement, une note de présentation du groupement.

3.1.2. Pièces de contrat à placer dans l'Enveloppe intérieure

**« Enveloppe intérieure » avec le « NOM de la Personne morale ou physique »
« Offre pour les travaux de construction du nouvel émissaire de la station d'épuration de
Punaauia »**

A. L'acte d'engagement et ses annexes (cadre joint à compléter, dater et signer),

B. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (à dater, signer et parapher),

C. Le Cahier des Charges Techniques Particulières (à dater, signer et parapher),

D. Le mémoire explicatif et justificatif des modalités d'exécution de la mission conformément aux critères de jugement présentés au §5.1 : 2 exemplaires.

E. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE).

F. L'attestation de visite de site signée par le maître d'œuvre.

Le support informatique (de type clé USB) comportant l'ensemble des documents en format pdf de l'enveloppe extérieure et de l'enveloppe intérieure.

3.2. Modalités de remise des offres

Les candidats doivent remettre leur offre sous pli cacheté à la SEM Assainissement des Eaux de Tahiti, dans les locaux à l'annexe BEL AIR au 2 servitude Vaiatu à Punaauia contre récépissé. Ou par voie postale BP 130 345 - 98717 Punaauia sous plis recommandé avec accusé de réception.

Contact du standard pour la remise de l'offre : 40 50 94 50

L'offre doit être remise avant le Mercredi 20 décembre 2023 à 12h, heure locale.

La remise des offres a lieu lors des horaires d'ouverture du lundi au jeudi de 07h30 à 15h30 et le vendredi de 07h30 à 14h30.

Ces formalités de remise des offres présentent un caractère substantiel. En conséquence, les offres ne seront pas prises en compte :

- Si la date et l'heure limites fixées ne sont pas respectées pour la remise des offres ;
- Si les plis contenant les offres ne sont pas cachetés ;
- Si les plis contenant les offres ne sont pas déposés directement auprès du secrétariat du service de la SEM, à Punaauia ou si, dans le cas d'envoi postal, ils ne portent pas l'adresse précitée, ils ne sont pas adressés sous plis recommandé avec accusé de réception.

Après remise de leur offre, soit par dépôt, soit par envoi postal, il est absolument interdit à tout candidat d'annuler ou de modifier cette offre par quelque moyen que ce soit.

Les offres par télex, télécopie ou messagerie électronique ne sont pas admises.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

4. Critère de sélection des candidats

La sélection des candidatures se fera sur la base des documents A à I indiqués au chapitre 3.1.1 ci-dessus.

5. Critères d'attribution

Dans un délai de 15 jours après remise des offres, la commission consultative se réunira pour ouvrir les plis et vérifier la conformité au règlement de la consultation.

Les candidatures n'ayant pas les qualités ou les capacités exigées seront éliminées. Ces qualités et capacités sont appréciées au vu des pièces fournies dans l'enveloppe extérieure.

Le jugement des offres vise à déterminer l'offre la mieux disante. L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés ci-dessous avec leur coefficient de pondération :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	60 points
2- Montant de l'offre	40 points

5.1. Notation de l'offre sur le critère 1 (valeur technique) : 60 points

La valeur technique de l'offre est basée sur l'analyse du mémoire technique et de ses annexes éventuelles fournis par le prestataire.

A noter que seuls les éléments techniques des sous-traitants déclarés au moment de la remise des offres seront pris en considération dans l'analyse technique des offres.

Les critères et sous-critères de jugement de la valeur technique sont donnés ci-dessous :

Contenus des offres		Notes
A	Moyens en personnels et matériels mis à disposition pour le chantier	
A1	Personnels : nombre et qualification des personnels notamment des cadres et postes spécifiques	5
A2	Matériels : soudure PEHD, moyens nautiques, tranchées	5
B	Organisation et études d'exécution	
B1	Plans des installations de chantier et des aires de préfabrication	2
B2	Organisation des études et plans d'exécution	4
C	Description des méthodes	
C1	Fabrication et équipement des conduites	5
C2	Immersion des conduites	5
C3	Mise en œuvre des ancrages et opérations de connexion avec les conduites	4
C4	Traitement de l'atterrage et connexion au tronçon terrestre	4
C5	Adéquation des moyens humains et matériels mis en œuvre en fonction des méthodologies retenues et du planning proposé	4
C6	Programme des essais et contrôles	4
D	Prise en compte des contraintes et prescriptions particulières	
D1	Modalités relatives au maintien de l'intégrité de la conduite actuelle	3
D2	Modalités relatives au maintien de la circulation maritime et mesures relatives à la signalisation de chantier	2
D3	Prise en compte des conditions météo-océanographiques du site	2
E	Sécurité et protection de l'environnement	
E1	Note relative au PPSPS	2
E2	Note relative au PAQ	2
E3	Note relative au PGE	2
F	Planning d'exécution général	
F1	Planning d'exécution général	3
F2	Justifications des cadences et délais	2
	TOTAL DES POINTS	60

Chaque sous-critère est évalué sur une échelle de 1 à 5 définie de la manière suivante :

- 0 : élément non renseigné,
- 1 : très peu renseigné, incomplet,
- 2 : renseigné mais très général et peu adapté,
- 3 : renseigné et adapté mais pas d'élément autre que le respect du cahier des charges et normes,
- 4 : renseigné, adapté et complété avec des éléments pertinents par rapport au cahier des charges,
- 5 : renseigné, adapté et complété avec des éléments très pertinents ne présentant aucune réserve d'acceptabilité par rapport au cahier des charges.

La note sur 5 est ensuite pondérée conformément au poids respectif de chaque sous-critère défini dans les tableaux précédemment présentés. La somme de chaque élément de mission constituera une note sur 60 points.

Cette note est par la suite pondérée afin de permettre à l'offre ayant la meilleure note technique d'obtenir, si ce n'est pas déjà le cas, le maximum de points sur ce critère de la manière suivante :

$$\text{Note technique corrigée} = \frac{\text{Note technique obtenue}}{\text{Meilleure note technique avant correction}} \times 60$$

5.2. Notation de l'offre sur le critère 2 (montant de l'offre) : 40 points

Une note est attribuée sur 40 points suivant la méthode suivante :

- L'offre ayant le prix le plus bas obtient le maximum des points soit 40 points.
- Les candidats se voient attribuer un nombre de points calculé comme suit :

$$\text{Note financière de l'offre examinée} = \frac{\text{Montant de l'offre la plus basse}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 40$$

5.3. Calcul des notes finales

Chaque offre obtient une note finale sur 100 points correspondant à :

$$\text{Note finale de l'offre examinée} = \text{Note technique corrigée} + \text{Note financière}$$

Sur cette base un classement des offres sera opéré.

6. Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier de consultation. Ces questions doivent parvenir à la SEM, **3 semaines avant la date de remise des offres au plus tard**. Elles seront adressées par courrier électronique à :

SEM Assainissement des Eaux de Tahiti

Courriel : contact@vaitama.pf

La SEM répondra à l'ensemble des questions écrites sous forme d'un envoi unique et adressé à tous les candidats jusqu'à **deux semaines au plus tard avant la date limite de remise des offres**.